

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT POUR LES ACTIVITÉS ET LA HALTE-GARDERIE

Annulation avant le début de l'activité :

- Vous avez droit au remboursement complet des frais d'inscription, sans pénalité, si vous annulez votre inscription avant le début de l'activité, de la session ou journée à la halte-garderie.

Annulation après le début de l'activité :

Vous devrez payer ces 2 montants :

- Le prix des activités déjà passés
- Une pénalité prévue par la loi. Cette pénalité correspond au plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % du prix des activités qui n'ont pas été suivies.

Exemple : Vous êtes inscrit.e à une série de 10 cours. Vous voulez annuler votre inscription après 2 cours. Si les cours coûtent au total 250 \$, vous devrez payer 50 \$ pour les 2 cours suivis. Vous devrez aussi payer une pénalité de 20\$, qui correspond à 10% du prix des cours restants.

Comment annuler votre inscription ?

Vous pouvez annuler une inscription en personne, par téléphone ou par courriel. Le remboursement sera effectué uniquement au payeur en utilisant la même méthode que pour le paiement initial, sauf pour les paiements par carte de débit ou argent comptant. Ces derniers seront remboursés par chèque.

Si vous êtes insatisfait.e d'un service, d'une activité ou de tout autre élément, ou si vous souhaitez faire une proposition d'amélioration, communiquez avec nous au 514-858-1878 ou à info@espacefamille.ca.